

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE du 10/11/2020

Ecole élémentaire de Dagneux

Pour l'école:

Mme AUBERT (Directrice et enseignante CPb)

Mmes MARCHAND (CPa), ABEL (CPb), CADET (CP-CE1), ROBIN (CE1), PERNOT (CE1 -CE2), MAGNIER (CE1/CE2 et CM1a), DESHAYES (CE2b), BAUDUIN (CM1A), CALLAMARD (CM1B), KANT(CM1/CM2), CLAIS (CM2 B), DOS SANTOS (CE2 A et B, CM1B)

M. DEFOUR (CE2 A), ALMODOVAR (CM2a), ROUMIEU (CE1), DARTEYRE (ULIS)

Mme MARCELLE enseignante spécialisée, Mme GALLET psychologue scolaire (RASED)

Mme PHAM (AVS ULIS)

Mme SOLLACARO (responsable de la B.C.D)

Pour la mairie :

MME COUTURIER, maire de DAGNEUX

MME HENRIQUES (adjointe aux affaires scolaires)

Pour l'association de périscolaire :

Mme BREDY (directrice de l'association « Les enfants du Val Cottey »)

Madame la DDEN :

Mme PERTUIZET

Les parents délégués :

FCPE : MMES. ALEXANDRE, ANDRIEU, BARONTINI

M. LEFEVRE, AUDIN

Parents Indépendants : MMES STURTZER, ROBERT, SLAMA, SLITI, VIVIER, OROQUIETA

M. MONROGER

Personnes excusées :

Mme. VELLAY (IEN),

1. BILAN DE RENTREE

- Présentation de l'équipe:

12 classes, un dispositif ULIS, 17 enseignants. Il y a plus d'enseignants que de classes car certains enseignants sont complétés car ils ont d'autres fonctions (direction, formation d'enseignants) ou sont à temps partiels.

Le RASED c'est le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté. Son rôle est **de prévenir et remédier aux difficultés scolaires persistantes repérées par les enseignants**. Le RASED qui intervient sur l'école est celui rattaché au secteur de Montluel. Il est composé d'une psychologue de l'Education Nationale : Camille GALLET, arrivée cette année, ainsi que de 3 enseignantes spécialisées. Anaïs BRISACIER intervient sur le secteur de Bèlignieux, Anne RANDON travaille avec les écoles de Montluel et Marie-Odile MARCELLE intervient à Dagneux et Balan.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

La psychologue du RASED apporte son éclairage pour mieux comprendre les difficultés d'un enfant. Elle travaille avec les familles et les enseignants pour analyser les situations et orienter l'aide à apporter. Elle réalise des entretiens, des observations en classe, des bilans, et participe à l'élaboration des dossiers d'orientation vers les enseignements adaptés ou spécialisés. Les enseignantes du réseau n'ont pas de classe propre et interviennent en fonction des demandes des enseignants.

Elles peuvent intervenir en pratiquant des regroupements (2 à 5 élèves), en faisant de la co-intervention dans une classe, lors d'une prévention pour tout un niveau d'élèves ou simplement en échangeant autour d'une difficulté, en essayant de mettre leurs ressources au service des enfants et des collègues.

Le réseau est financé par les municipalités. Nous en profitons pour remercier la municipalité de Dagneux qui participe au budget.

Depuis le début de l'année, la psychologue Education Nationale est intervenue auprès d'élèves et de familles de l'école élémentaire. Elle a assisté aux équipes éducatives ainsi qu'aux équipes de suivi de la scolarisation. L'enseignante du secteur est intervenue en début d'année auprès de tous les élèves de CP pour un projet de prévention appelé « les petits livres ». Actuellement elle travaille avec des groupes d'élèves de CE1, de CE2 et de CM2 et pratique l'aide en classe en CP.

A l'école, en plus des enseignants de l'école et les membres du RASED, il y a aussi 4 AESH (AVS) qui travaillent auprès d'enfants ayant besoin d'une aide humaine supplémentaire (notifié par la MDPH), l'intervenante BCD, l'intervenante musique.

- Effectifs de rentrée :

Des effectifs stables par rapport à l'année dernière. 311 élèves dont 10 bénéficient du dispositif ULIS. Les élèves inscrits sont répartis de la façon suivante :

2 classes de CP : 27 / 27

1 CP/CE1 : 24

1 classe de CE1 : 27

1 classe de CE1/CE2 : 26

2 classes de CE2 : 26 / 27

2 classes de CM1 : 25 / 26

1 classe de CM1/CM2 : 24

2 classes de CM2 : 26 / 26

- Protocole de rentrée

Cette rentrée est marquée par le respect d'un protocole sanitaire important dû à la COVID-19. Ce protocole évolue en fonction des recommandations et de l'évolution de la crise sanitaires.

Actuellement, les points importants à retenir sont :

- Lavage des mains plusieurs fois par jour
- Port du masque pour tous les personnels mais aussi les enfants dès le CP
- Désinfection et aération des locaux
- Respect des gestes barrières

Le port du masque est obligatoire aux abords de l'école pour toutes personnes de plus de 6 ans.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

- Election des représentants des parents d'élèves :

Cette année, les parents avaient le choix entre deux listes de représentant de parents ; une liste FCPE et une liste de parents indépendants.

La répartition des sièges a été la suivante : 7 pour les parents indépendants et 5 pour la FCPE.

2. REGLEMENT INTERIEUR :

Pas de changements.

3. EXERCICES INCENDIE :

Les exercices ont été réalisés en présence de M. Chullio et M. Fayolle, élus à la mairie : un côté bâtiment A (CM1-CM2) et l'autre dans la partie bâtiment C. Bâtiment A évacué en 1min 36, le bâtiment C en moins d'1min 50.

Les exercices se sont déroulés dans le calme, tout s'est bien passé.

4. PPMS :

L'exercice PPMS confinement a été effectué le 15 octobre 2020 en présence de la mairie (2 adjoints, le directeur de services technique) du policier municipal et de la gendarmerie. Exercice de confinement avec appel de la gendarmerie pour tester le protocole d'appel.

Dans l'ensemble, les élèves se sont très bien comportés. Ils sont restés cachés entre 5 et 12 minutes.

5. BILAN COOP :

Le résultat de l'année fait apparaître un solde positif de 15 138, 34 euros.

Ce solde très élevé résulte bien-entendu des effets du confinement qui nous a contraint d'annuler tous les projets prévus sur la fin d'année alors que les actions pour les réaliser avaient déjà été réalisées (2500€ pour les opérations de Noël et fromage). Par ailleurs, les subventions de la mairie et du Sou des Ecoles avaient également été versées (2000 € pour la mairie dont 730€ de subvention de fonctionnement et 1270 € de subvention exceptionnelle, 10 376 € pour le Sou des Ecoles).

600 euros seront distribués par classe. Nous avons également réalisé un bénéfice d'environ 900€ avec la vente des photos de classe. En termes de charges, la principale dépense a été constituée par l'achat des livres offerts à l'ensemble des élèves de l'école en cadeau de fin d'année. (2350€). Une sortie a également pu avoir lieu en début d'année pour le projet Ecole et Cinéma ; les élèves ont pu assister à la projection du premier film en novembre (450€).

Le budget prévisionnel de la coopérative scolaire que nous avons élaboré pour 2020-2021 prend en compte ces différents éléments, ainsi que le versement des cotisations des familles (2400€).

Chaque classe bénéficie donc pour cette année d'un montant de 600€ auquel s'ajouteront les bénéfices des opérations et les subventions.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

6. BCD :

Dans le contexte particulier de cette année la BCD continue de fonctionner afin de permettre à chaque élève d'avoir accès aux livres et développer sa culture littéraire.

Toutes les classes de maternelle et élémentaire sont accueillies et 2 plages horaires sont réservées pour le multi-accueil.

La BCD participe au prix des incorruptibles avec tous les niveaux de l'école élémentaire.

Martine Sollacaro accompagne les projets des maternelles et élémentaires en enrichissant son fond notamment sur les émotions, la concentration et l'actualité.

Depuis le retour des vacances de la Toussaint le protocole sanitaire a été renforcé, en plus du lavage des mains avec du gel à l'arrivée instauré depuis septembre :

- Les documents « papier ou cartonné » sont stockés dans des bacs pendant 1 jour et non accessibles aux scolaires.
- Aération des locaux réalisée après chaque passage des classes

7. Projets de classes :

- Musique : Les classes de CE 2 A, les CM1 et les CM2 travaillent actuellement en musique avec Irène Legallais, notre intervenante les jeudis sur le thème de voyage dans le temps pour les CE2 et autour de l'éducation morale et civique, le vivre ensemble et percussions. Pour les autres classes, Irène Legallais interviendra à partir du mois de février.
- Natation : Les CE1, les CE1/CE2 et CP/CE1 profitent de dix de séances à la piscine de Lilo. Ce sera autour des CM1 à partir du mois de janvier.
Les enseignants remercient la Mairie qui finance les transports et les entrées, ainsi que les parents agréés qui accompagnent les classes.
- Prix des incorruptibles avec tous les niveaux de l'école élémentaire.
- CROSS : Le cross était prévu initialement le 27 novembre. Il ne pourra avoir lieu en raison du confinement et du protocole sanitaire. Nous aimerions pouvoir l'organiser au début du mois de mars.
- Tri sélectif : interventions de M. Meunier de la 3CM pour toutes les classes de CM1 et CM2 avec remise des diplômes en présence de la communauté de communes et de la mairie.
- Puberté : intervention de l'infirmière scolaire pour les cm2 fin d'année
- Permis internet : une demande d'intervention auprès de la gendarmerie va être faite
- Citoyenneté : intervention de l'association ADAMA 01 (anciens maires de France) en attente de réponse
- Apprendre à porter secours : Intervention de l'infirmière scolaire pour les CM1 (sécuriser l'environnement, alerter et quelques gestes de premiers secours)
- Permis piéton : Les classes de CE2 passeront le permis piéton.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

- Projets :

CP A CP B	Sortie à la journée au Parc des oiseaux + intervention couture et poterie (thème oiseaux)
CP/CE1 CE1	2 jours à Sainte Croix + intervention Frapna 1 journée musée de saint Rémi
CE1/CE2 CE2 A CE 2B	Ecole et cinéma* 3 jours à Verrière en Forez pour une classe Moyen-Age
CM1 A CM1 B	Intervention d'un auteur de Bandes Dessinées Karinka sur 2 journées
CM1/CM2 CM2 A CM2 B	2 jours à Sainte Croix + intervention sport Ecole et cinéma*

*Ecole et cinéma normalement 3 films mais nous attendons d'avoir plus d'information face à la crise sanitaire.

8. Questions des parents d'élèves :

1. COMMUNICATION AVEC LE CORPS ENSEIGNANT :

Le cahier de liaison ne suffisant pas, vers quels moyens pourriez-vous aller :

*Des réunions parents-professeur pour faire un ou des points intermédiaires sur la progression de l'enfant.

Réponse : Des réunions sont proposées de façon systématique entre décembre et janvier pour faire un point avec chaque famille, des rendez-vous à la demande sont toujours acceptés tout au long de l'année.

*Généralisation de l'utilisation de moyens digitaux pour la communication entre les parents et les professeurs ou la diffusion d'information

Réponse : Le cahier de liaison doit rester le moyen de communication entre les parents et les enseignants à privilégier, c'est d'ailleurs le seul institutionnel. Il est un lien physique porté par l'enfant entre ses deux lieux principaux de vie, de plus il permet de garder une trace et nous permet de voir rapidement si les parents ont vu l'information, grâce aux signatures. L'école travaille également en proposant aux familles un Environnement Numérique de Travail (Beneyluschool).

Pour répondre à la crise sanitaire, les enseignants ont instauré des adresses de courriel par classe. Ces mails servent en cas d'urgence ou pour la continuité pédagogique. Nous ne souhaitons pas encore multiplier les supports. Dans une classe, l'enseignant utilise l'application Educartable, à ses frais, qui fonctionne en double du cahier de liaison.

*Bien que les deux parents aient pu donner leur adresse mail pour diffusion, un seul envoi est fait par enfant à l'une des deux adresse (aux hasard ?). Cela peut poser problème aux parents divorcés ou si l'adresse mail sélectionnée est l'adresse peu utilisée dans le foyer. Est-il possible d'envoyer les mails sur la liste complète?

Réponse : Le principe qui a été mis en place, à savoir demander aux parents d'envoyer un mail (celui qu'ils souhaitaient qu'on utilise pour la continuité pédagogique) et d'un mail par parent souhaitant être contacté devait éviter ce genre de problème... Les parents qui rencontrent des difficultés sur ce point, peuvent mettre un mot à l'enseignant. Les listes sont normalement faites avec l'ensemble des mails des parents communiqués... Nous vérifierons.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

A noter dans certaines classes, seulement la moitié des parents ont envoyé leur mail mais en cas d'urgence « confinement », nous espérons qu'ils contacteront rapidement les enseignants. Nous insistons sur le fait que ce genre de canal de diffusion n'est pas celui que nous privilégions pour les informations courantes.

2. PROTOCOLE SANITAIRE ET VIGIPIRATE

Besoin de plus d'informations sur la mise en place du protocole sanitaire et de vigipirate au niveau de l'école :
Pouvez-vous avoir une communication des conséquences de ces nouveaux protocoles sur les écoles?

Réponse : Le protocole sanitaire pour la reprise de novembre a été envoyé par mail aux parents ou distribué dans les cahiers, le plan vigipirate renforcé ne change pas les habitudes pour les parents de l'école élémentaire puisque nous appliquons déjà le principe de ne pas faire rentrer les parents dans l'école. Les voitures ne sont pas directement aux abords des entrées/sorties des élèves. Les exercices PPMS sont effectués. Nous pourrions faire une communication par rapport au port du masque qui se passe bien à l'école.

Combien de fois et à quel moment sont aérées les salles de classes, et si les poignées de porte sont désinfectées.

Réponse : Les classes sont aérées au minimum avant et après la classe, à chaque récréation et sur le temps méridien. La désinfection des sanitaires et des poignées de porte sont faites plusieurs fois par jours (4 à 5 fois) 3 personnes supplémentaires ont été embauchées par la mairie dans le cadre du protocole de novembre.

Quel accompagnement est prévu pour rendre le port du masque plus acceptable pour les enfants qui en souffriraient (périodes de pause, explications, indulgence, enfants portant des lunettes) et pour les parents qui auraient des craintes pour leurs enfants?

Réponse : Les enseignants se doivent de faire respecter le protocole qui demande aux enfants de porter le masque sauf pour certains moments en sport (pendant l'effort). Des explications ont été données aux élèves, qui sont certainement venues en compléments de celles données par les parents. Un accompagnement de quelques élèves a dû être mis en place (explications, rassurer les familles). Les enseignants et la directrice restent bien entendu par téléphone ou sur rendez-vous à disposition des familles pour discuter d'éventuelles situations difficiles, mais ne pourront en aucun cas déroger à l'application du protocole par rapport au port du masque.

Certains parents se questionnent sur la fourniture de masque. Lors de l'allocution il a été dit que les familles les plus démunies bénéficieraient d'une aide du gouvernement et M. BLANQUER a stipulé : « Si des familles sont en grande difficulté, nous sommes en situation de fournir des masques aux élèves qui en ont le plus besoin ».

Sur quels critères sont déterminés ses familles démunies ? Revenus ? Quotient familial ?

Comment faire pour bénéficier de cette aide ? A qui s'adresser ? La Direction de l'école ? La mairie ?

Réponse : Des masques vont être distribués par la mairie (2 par enfants). Pour les masques Education Nationales, nous avons eu vendredi 6/11 un mail nous indiquant que d'autres masques étaient arrivés (nous en avons pour le « dépannage », nous en donnerons aux familles qui nous le demandent. (auprès de l'enseignant ou de la directrice)

Natali HENRIQUES : Des masques vont être distribués par la mairie (2 masques lavables 100 fois par enfants). De plus, en cas de besoin, les familles peuvent formuler une demande de masques complémentaires auprès du service CCAS de la mairie. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

Est-ce que les instituteurs pourraient avoir des masques transparents?

Réponse : Les professeurs des écoles n'ont pas été dotés, pour le moment, de masques transparents, comme annoncé.

Est-ce qu'une organisation spécifique est prévue pour que les enfants ne portent pas un masque humide après la récréation?

Réponse : non, ce n'est pas prévu. La fourniture des masques est à la charge des familles elles ont la possibilité si elles l'estiment nécessaire de fournir des masques supplémentaires à leur enfant pour palier à ce genre de situation mais les enseignants ne sont pas responsables, à ce moment là du changement du masques.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

Est-ce que les sanitaires sont en capacité d'accueillir tous les enfants pour que les protocoles d'hygiène des mains soient respectés?

Réponse : *L'hygiène des mains est respectée, soit, dans la grande majorité des cas en lavage aux sanitaires avec de l'eau et du savon, soit avec du gel hydroalcoolique lorsque ce n'est pas possible autrement (salle de musique BCD ou retour de récréation par manque de temps par exemple) Au rez-de-chaussée du bâtiment A, il est impossible de faire passer 50 élèves aux lavabos pour qu'ils se lavent les mains sans perdre un temps important. Le gel hydroalcoolique est privilégié.*

Est-il prévu de mettre les moyens pour que le port du masque aux abords de l'établissement soit respecté ?

Réponse : *Natali HENRIQUES : Le port du masque dans un rayon de 50 m autour des écoles est imposé par arrêté préfectoral. Dans ce cadre, le Policier Municipal assure un contrôle régulier avant et après les sorties de classes. En cas de non-respect de cette obligation, le PM peut procéder à la verbalisation (135€). Il lui est déjà arrivé d'intervenir.*

3. ENTREE ET DE SORTIE DES ELEVES DE L'ETABLISSEMENT :

Pouvez-vous mieux encadrer ces périodes pour éviter que des enfants se trouvent seuls en dehors de l'école ou même à l'intérieur de l'école ?

Réponse : *Les élèves sont accompagnés jusqu'au portail sous la responsabilité des enseignants qui ne sont plus responsables d'eux, légalement parlant, après. A l'école du Val Cottey, nous sommes toujours vigilants sur les enfants qui resteraient seuls. Cependant, si les enfants s'éloignent et attendent leurs parents trop loin, nous ne pouvons pas les voir. Ils savent qu'ils doivent revenir vers nous rapidement s'il n'y a personne.*

Pouvez-vous mettre en place des moyens pour éviter les attroupements devant la porte de l'école ?

Réponse : *Il en va du respect de chaque citoyen de respecter les distances sociales, tout comme le port du masque et les gestes barrières.....*

Natali HENRIQUES : *On a organisé les arrivées et les sorties des enfants afin d'éviter au maximum les attroupements (utilisation des différents portails...). De plus, le PM est au maximum présent et peut intervenir à tout moment le cas échéant.*

Peut-on établir une surveillance de la traversée de la route nationale pour les enfants ?

Réponse : *Natali HENRIQUES : Comme évoqué l'année dernière, nous souhaiterions mettre en place une telle surveillance. C'est un sujet qui nous préoccupe et que l'on souhaite aboutir très vite. Toutefois, en cette période de crise, nous devons répondre aux urgences prioritaires imposées par la situation sanitaire actuelle.*

Pédibus : *Ce type de projet est à piloter avec la mairie et peut ou non impliquer l'école en fonction de l'organisation prévue. Si vous nous donnez votre feu vert, la première étape sera de recueillir les besoins, les potentiels intéressés et de définir un itinéraire. Avant de sonder les parents, nous voulions en échanger tous ensemble et connaître votre position sur la question.*

Réponse : *Ce projet est cohérent avec l'éducation au développement durable. C'est une idée qui nous semble très utile. Si le pédibus se crée, nous travaillerons ensemble pour mettre en place une organisation.*

Natali HENRIQUES : *Une enquête a été faite en mai 2011. Les questionnaires ont été distribués auprès des élèves des 2 écoles.*

Les parents étaient plutôt enthousiastes mais le pédibus ne peut fonctionner que sur la participation active des parents qui s'engagent à tour de rôle afin d'accompagner les enfants. Sur cet aspect, les parents n'étant pas prêts à s'engager, nous n'avons pas donné suite.

Espace éducatif du Val Cottey – Conseil d'école

4. SENSIBILISATION AU HANDICAP :

C'est un projet qui nous tient particulièrement à coeur pour le vivre ensemble, d'autant que nous avons l'immense chance d'accueillir un dispositif ULIS au sein du Groupe scolaire. Mise en place d'une journée (ou demi-journée) de sensibilisation au handicap à destination des élèves. Au travers d'ateliers de sensibilisation encadrés par le comité départemental Handisport de l'Ain et AFP France Handicap. Nous les avons contactés pour savoir si c'était quelque chose d'envisageable et ils sont tous deux prêts et ravis de nous accompagner dans cette démarche.

Réponse : C'est à voir avec les enseignants mais l'enseignante coordinatrice du dispositif ULIS est d'accord pour mettre en place un projet de sensibilisation. Cependant, il faudra faire attention à ne pas stigmatiser les élèves d'ULIS, qui sont pour le moment très bien intégrés dans l'école. En revanche, dans le cadre d'un projet EMC sur la différence, pourquoi pas. A voir pour l'année prochaine.

Natali HENRIQUES : Il y a 2 ans, avec le Conseil Municipal Enfants (CME), nous avons pris contact avec l'association une souris verte afin de mettre en place ce type de sensibilisation sur notre commune. Par manque de temps et d'animateur disponible pour encadrer le CME, cette initiative n'avait pas pu aboutir. Mais c'est un sujet sur lequel nous pouvons apporter notre soutien.

5. CAFE RENCONTRES PARENTS :

Dès que cela sera à nouveau possible (hors vigipirate et COVID), nous souhaiterions mettre en place (1 à 3 fois max dans l'année) des cafés rencontres. Le principe : servir le café aux parents devant l'école et le But : échanger, se faire connaître, recueillir les questions, les inquiétudes. Bref créer du lien de manière conviviale. Qu'en pensez-vous ? Pourrions-nous en avoir l'autorisation ? L'APEL souhaiterait-elle se joindre à nous dans la démarche ?

Réponse : La directrice serait contente de vous accompagner, si besoin, dans cette démarche quand cela sera possible.

6. PROBLEME AVEC UN.E ENSEIGNANT.E

Il nous a été remonté que dans une classe de l'élémentaire, qu'il y a un problème avec un.e enseignant.e.

Réponse : Lorsqu'il y a un souci avec un enseignant, les parents doivent se rapprocher de lui dans un premier temps puis éventuellement auprès de la directrice de l'école afin de recueillir la parole de chacun. Ce sujet est traité en dehors du conseil d'école.

7. EST-IL PREVU DE MODERNISER LE MATERIEL INFORMATIQUE ?

Réponse : non. Des ordinateurs nous ont été donnés par le trésor public. Il était prévu une réunion pour faire le point sur l'équipement informatique de l'école l'année dernière. Le confinement et la crise sanitaire ont mis de côté cette réunion et les décisions qui pourraient en découler. Nous souhaitons une réflexion approfondie sur le sujet grâce à une commission de travail.

Natali HENRIQUES : Il faut mener une réflexion sur l'utilisation de la salle informatique. Telle qu'elle existe aujourd'hui, elle n'est plus utilisée.

Ces dernières années, on a fait le choix d'équiper les salles de classe de 2 pc il me semble. Ainsi les enfants peuvent effectuer leur recherche directement en classe.

8. EST-CE QUE LES COURS DE SOUTIEN ONT REPRIS A 100 %

Réponse : Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) ont repris en octobre pour certaine classe. Ces APC ne font pas parti des obligations de services de tous les enseignants mais, afin que chaque élève qui a en besoin, puissent en bénéficier, nous sommes en train de nous organiser. Les enseignants peuvent répartir ces heures comme bon leur semble au cours de l'année.

Date du prochain conseil : mardi 16 mars 18h30

Le conseil d'école est clôturé à 19h30